



**PROCES VERBAL DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE  
L'AGENCE REGIONALE DE LA  
BIODIVERSITE DES ÎLES DE  
GUADELOUPE  
DU 11 OCTOBRE 2024**

Le 11 octobre de l'an deux mille vingt-quatre, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la cinquième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date 01 octobre 2024.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

#### **Quorum**

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 11
- Les membres titulaires absents : 18
- Les membres titulaires absents excusés : 0
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 1
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 6
  - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
  - Catherine HERMANT, Responsable du pôle observatoire botanique
  - Kanell AMBROISE, Responsable du pôle d'appui aux acteurs de l'ARB-IG
  - Nancy MONLOUIS, Assistante Administrative
  - Danielle MINATCHY, conseillère départementale
  - Thierry SABATHIER, directeur adjoint de la DEAL Guadeloupe
  - Bernadette THURAM, conseillère régionale suppléante (sans droit de vote) puisque son titulaire (Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO) était présente.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré conjointement par l'assistante administratif.

**La Présidente**, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

**La Présidente** présente l'ordre du jour :

#### **Pour délibération :**

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 août 2024
2. Attribution de titres-restaurant – Prestataire UP

#### **Points d'informations :**

3. Dates remarquables LPRIG – Lancement du 02/10 et clôture du 14/11
4. Les divers déplacements faits ou à venir (rencontres triennales des conservatoires botaniques, rencontre des Présidents d'ARB, Forum biodiversité et économie, Congrès des maires)
5. Récapitulatifs des conventions et contrats passées par la direction depuis le dernier CA

## **POINT N°01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AOUT 2024**

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis avec la convocation du 01 octobre 2024.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de cette réunion.

**Madame la Présidente** demande s'il y a des propositions d'amendements ou des observations concernant le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 août 2024.

**Madame AMIREILLE JOMIE** indique qu'elle n'a pas d'amendements ni de remarques à faire.

**Monsieur MONTOUT** se manifeste pour confirmer sa présence, malgré une connexion instable.

**Madame la Présidente** demande s'il y a des modifications à apporter. Ne voyant aucune demande de modification, propose de passer au vote pour l'approbation du procès-verbal. Elle demande qui ne souhaite pas prendre part au vote.

**Madame THURAM** indique qu'elle ne prend pas part au vote car elle était absente lors de la réunion.

**Madame BEDEL** ne souhaite pas prendre part au vote.

**Madame la Présidente** dit qu'il faut faire la distinction entre ceux qui ne prennent pas part au vote en raison de leur absence et l'abstention, qui indique que l'on était bien présent mais que l'on s'abstient. Elle demande ensuite à MADAME BEDEL si elle ne prend pas part au vote en raison de son absence lors du CA du 28.

**Madame BEDEL** confirme.

**Madame DULORMNE** fait de même, mentionnant son absence lors de la réunion.

**Madame la Présidente** souligne que Madame BEDEL, Madame DULORMNE, et Madame THURAM ne prennent pas part au vote. Elle demande ensuite qui s'abstient et qui vote contre.

<b>Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe</b>		
<b>Structures</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>ETAT</b>	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
<b>Conseil Régional</b>	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
<b>Conseil Départemental</b>	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
<b>EPCI</b>	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
<b>OFB</b>	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
<b>Commune siège ARB</b>	André ATALLAH	André PERAIN
<b>PNG</b>	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
<b>ONF</b>	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
<b>CDL</b>	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
<b>Grand Port Maritime</b>	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
<b>Office de l'eau</b>	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
<b>Associations agréées pour la protection de l'environnement</b>	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
<b>FD Chasseurs Guadeloupe</b>	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
<b>CCI/CTIG</b>	Franck CHAULET	Didier COFFRE
<b>Chambre d'agriculture</b>	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
<b>Comité des pêches</b>	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
<b>Personnalité qualifiée</b>	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
<b>Représentant du personnel</b>	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	(.....8..... Titulaires + .....5....suppléants)	
En présentiel	(.....3. Titulaires + .....0.....suppléants)	
Représenté (pouvoir)	..0.. Titulaires ...1...suppléants	

*Nombre de votants : 17*

*Ne prend pas part au vote : 2*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

*Pour : 15*

*Adopté à l'unanimité*

## POINT N°02 : ATTRIBUTION DE TITRES-RESTAURANT – PRESTATAIRE UP

**Madame la Présidente** annonce que nous allons passer au deuxième point. Elle laisse la main à Madame KANELL AMBROISE, la directrice par intérim.

**Madame AMBROISE** prend la parole et explique que le deuxième point concerne l'attribution des titres restaurants au prestataire "UP". En décembre 2022, il avait déjà été voté la mise en place des tickets restaurants au sein de la structure.

Elle précise que le contrat actuel, en vigueur jusqu'à ce mois d'octobre, est arrivé à la limite des 40 000 euros HT qui avaient été fixés lors de la procédure initiée en 2022. Par conséquent, une nouvelle procédure a dû être lancée, ce qui a été fait le 1er août 2024 dans le cadre d'une procédure adaptée. Il est proposé de mettre en place un nouveau contrat d'une durée de 24 mois avec un montant maximal de 90 000 euros HT.

Elle mentionne qu'un seul prestataire a répondu à la publication sur le marché sécurisé, le prestataire "UP", qui est donc celui proposé aujourd'hui. Il y a une modification par rapport à ce qui avait été décidé en 2022.

Il avait été initialement décidé d'allouer 20 tickets restaurants par mois, sauf pour le mois d'août, afin de refléter le nombre de jours travaillés par les agents. Cependant, cette approche n'est pas compatible avec les règles de l'agence, notamment parce que beaucoup d'agents sont en déplacement, que ce soit sur le terrain, par exemple les botanistes, ou lors d'interventions sur des stands, ou en collectivité. Ces déplacements ouvrent droit à des frais de mission. À la suite d'échanges avec la DGFIP, il a été confirmé que les titres restaurants ne sont pas compatibles avec les frais de mission.

C'est pourquoi une nouvelle gestion est proposée, qui s'appuie sur un outil interne appelé EURECIA. Cet outil permet de détecter, chaque mois, quand les agents soumettent leurs notes de frais, et identifie les missions pour lesquelles les repas sont déjà couverts par les frais de mission. Cela permet de réduire le nombre de tickets restaurants, en tenant compte des notes de frais attribués, des agents.

Cette nouvelle gestion a été discutée avec le personnel fin juillet 2024, et a reçu un avis favorable du Comité Social et Territoriale (CST).

**Madame AMBROISE** conclut en expliquant qu'il est aussi proposé d'étendre l'attribution des titres restaurants à l'ensemble des agents, incluant désormais les alternants et les stagiaires de plus de 8 semaines, alors qu'elle était auparavant limitée aux contractuels et fonctionnaires.

**Madame la Présidente** demande s'il y a des questions.

**Madame AMBROISE** précise que le titre-restaurant sera ouvert à partir de 4 heures de travail par jour. Elle explique que jusqu'à présent, les personnes travaillant sur une demi-journée, pour diverses raisons, pouvaient avoir droit aux titres-restaurants, mais que désormais ce sera calculé au prorata.

**Madame la Présidente** demande s'il y a des questions.

**Monsieur DOLLIN** s'enquiert si c'était bien 20 tickets par mois.

**Madame AMBROISE** confirme et explique que ce chiffre permettait de correspondre au nombre de jours travaillés dans l'année, en excluant les 25 jours de congés et les week-ends. Elle rappelle que ce n'était pas très adapté au fonctionnement de l'agence, notamment à cause des nombreux déplacements des agents, ce qui entraînait l'attribution de titres-restaurants même lors des jours de mission. Après

discussions avec la DGFIP, un changement a été acté. Dorénavant, les prochains titres-restaurants seront diminués en fonction des jours de mission, conformément à cette règle.

**Monsieur DOLLIN** demande ce qu'il en est pour les stagiaires.

**Madame AMBROISE** indique que c'est légal, et que seuls les stagiaires de plus de 8 semaines, qui ont droit à une rétribution financière, seront concernés.

**Madame la Présidente** demande s'il y a d'autres questions. N'en voyant pas, elle sollicite une dernière fois si des membres ont des questions.

**Madame AMBROISE** ajoute que la valeur faciale des titres-restaurants, décidée en 2022, ainsi que la participation de l'établissement, ne changent pas. Ce qui évolue, c'est la gestion et le prestataire choisi, ainsi que la règle de maintenance.

**Madame la Présidente** demande si la valeur faciale des titres-restaurants est liée au coût de la vie.

**Madame AMBROISE** répond que ce n'est pas le cas.

**Monsieur SCHMIDER** confirme que cela reflète le niveau de soutien défini à l'époque, avec une répartition de 60-40.

**Madame AMBROISE** confirme que 60 % est pris en charge par l'établissement, et 40 % par l'agent.

**Madame la Présidente** conclut en indiquant que si aucune autre question n'est soulevée, le vote va être lancé.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélien BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	(.....8.....Titulaires + .....5....suppléants)	
En présentiel	(.....3. Titulaires + .....0.....suppléants)	
Représenté (pouvoir)	..0.. Titulaires ...1...suppléants	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

**Madame la Présidente** annonce que les délibérations de la matinée sont terminées et que l'on va passer aux points d'information. Elle précise que ceux qui doivent partir peuvent le faire, ou alors choisir de rester.

### POINT N°3 : LANCEMENT DU PROJET LPRIG – 02 OCTOBRE 2024



**Madame la Présidente** rappelle qu'il y a eu, le 2 octobre, le lancement du projet "Planète revisitée des îles de Guadeloupe". Elle précise que les administrateurs ayant répondu à l'invitation souhaitaient voir de visu cette expédition qui avait été évoquée depuis des mois, voire des années. Elle remercie tous les partenaires présents lors de cet événement, notamment le Parc national en lien avec l'État, l'ONF représenté par Mylène MUSQUET, le Conservatoire du littoral avec Monsieur BROUSSILLON, la Fédération des chasseurs représentée par Patrick PHILIS, ainsi que ses collègues régionaux Patrick DOLLIN, Valérie CESARUS, Sheila RAMPATH, Bernadette THURAM, Jean-Marie PILLI.

Elle mentionne également la présence de la direction générale de l'OFB avec Olivier THIBAUT, Denis CHARISSOUX, et Jean-Michel ZAMMITE, ainsi que la participation de Laurie HEC, conseillère de l'administration de l'ARBIG, et Fabien BARTHELAT.

**Madame AMIREILLE JOMIE** intervient pour ajouter que l'Office de l'eau était également présent.

**Madame la Présidente** rappelle la présence de l'Office de l'eau, en ajoutant qu'Isabelle a manqué à l'événement.

**Madame AMIREILLE JOMIE** répond qu'elle tenait beaucoup à ce projet, mais qu'elle n'a malheureusement pas pu être présente. Elle précise cependant qu'elle fut présente au travers des autres.

**Madame la Présidente** poursuit en mentionnant que Philippe AURORE et Cédric VINCENT étaient bien présents pour l'Office de l'eau, tout comme des partenaires tels qu'EDF et les mécènes, qui ont pu mesurer l'ampleur de cette expédition hors norme, impliquant plus d'une centaine de chercheurs et une grande mobilisation citoyenne. Elle souligne la participation de 420 élèves qui rencontreront les chercheurs, ainsi que des étudiants de toute la filière écologique, SVT de la faculté, ainsi que l'IUT.



Elle mentionne également la participation de la direction de la mer, qui a veillé à la conformité des actions, et la collectivité de Terre-de-Haut, qui a mis à disposition des chapiteaux et assuré l'organisation. L'événement a été jugé extraordinaire.

**Madame la Présidente** s'interroge sur l'existence de photos pour illustrer comment les chercheurs ont transformé une cantine en laboratoire éphémère.

**Madame AMBROISE** indique qu'une vidéo a été réalisée, mais qu'elle n'est pas encore finalisée. Elle propose de montrer un extrait en avant-première pour illustrer ce qui s'est passé lors de l'expédition du 2 octobre 2024.

*Arrivé de Monsieur Ferdy LOUISY*

*Diffusion de la vidéo provisoire.*

*Monsieur JASARON se déconnecte.*

**Madame la Présidente** informe que la vidéo sera partagée.

**Madame AMBROISE** précise que la vidéo est encore brute et que la qualité des affiches n'est pas optimale pour le moment, mais que cela sera finalisé dans les prochains jours. Une fois prête, elle sera diffusée.

**Madame la Présidente** remercie d'avance le Parc National pour la promotion réalisée sur leur réseaux sociaux et annonce que cela sera également partagé avec les membres du conseil d'administration.

**Madame BEDEL** prend la parole pour exprimer, au nom du personnel ayant participé, leur satisfaction d'avoir pu prendre part à cette grande aventure. Elle remercie l'ARBIG de les avoir associés à ce projet, soulignant que cela a été une expérience enchantée dans leur travail quotidien. Elle ajoute qu'il ne leur faudrait pas beaucoup de motivation pour revenir à Marie-Galante et à La Désirade s'ils n'avaient pas d'autres obligations. Elle conclut en remerciant pour leur implication et exprime son envie de réitérer cette expérience.

**Madame la Présidente** souligne que cette expédition n'aurait pas eu la même envergure ni la même qualité organisationnelle sans l'aide des partenaires. Elle remercie tous les partenaires, le Parc national de Guadeloupe pour la mise à disposition du bateau, l'ONF pour son accompagnement à La Désirade et Petite Terre, ainsi que le Conservatoire du littoral pour l'utilisation des espaces nécessaires.

Elle mentionne également d'autres partenaires financiers importants, tels que l'Office de l'eau, la Région Guadeloupe, l'Agence Française de Développement.

Elle évoque la possibilité d'organiser une nouvelle expédition, peut-être en 2029-2030, les terrestres lui ont signalé qu'ils leur manquent de la donnée sur la Basse-Terre. Elle s'assura que cela se fera en concertation avec tous les partenaires impliqués dans la co-construction de ces événements.

**Madame la Présidente** informe que des retombées médiatiques ont déjà eu lieu au niveau national, avec des articles publiés dans Le Monde et l'Humanité.

**Madame AMBROISE** précise qu'il y a eu des reportages radiophoniques sur France Inter, ainsi que des émissions et reportages sur France 3, et qu'elle attend encore la sortie d'autres articles et vidéos dans les semaines à venir pour continuer de promouvoir l'expédition.

**Madame AMIREILLE JOMIE** souligne l'importance de cette communication et propose de recevoir des liens vers ces articles et médias, afin de faciliter le partage de l'information sans avoir à les rechercher individuellement, ce qui est parfois chronophage.

**Madame AMBROISE** répond qu'une page a été créée sur le site internet de l'ARBIG où tous les articles relatifs au projet seront rassemblés. Elle s'engage à transmettre le lien, bien que la mise à jour ne soit pas très fréquente à ce stade du projet.

**Madame AMIREILLE JOMIE** acquiesce, remerciant pour l'information et exprimant le souhait de recevoir un lien pour la revue de presse.

**Madame la Présidente** confirme qu'une revue de presse sera faite par leur chargée de communication. Elle invite également ceux qui n'ont pas pu être présent, notamment Monsieur le Préfet qui n'a pas pu être présent, sont invités à retenir la date du 08 novembre pour une journée consacrée à l'expédition, cette fois à La Désirade.

**Madame AMBROISE** informe que le week-end du 9 et 10 novembre seront des journées portes ouvertes sur La Désirade. Elle précise que si les participants ne sont pas disponibles le 8 novembre, ils peuvent tout de même se rendre sur La Désirade les 9 et 10 pour voir l'avancée du projet. De plus, une visite le week-end du 26 et 27 octobre est prévue à Marie-Galante, également dans le cadre des journées portes ouvertes, afin de découvrir à quoi ressemblent les volets terrestres et marins réunis. Elle souligne que, contrairement aux Saintes, où seuls les aspects marins étaient présentés, à Marie-Galante et La Désirade, les deux laboratoires seront réunis, offrant ainsi une évaluation différente de la situation.

**Madame la Présidente** remercie Madame AMBROISE et indique qu'ils fourniront plus d'informations sur l'organisation de la journée du 8 novembre.

#### **POINT N°4 : DEPLACEMENTS DU S2 2024**

##### **Rencontres triennales des conservatoires botaniques nationaux**

**Madame AMBROISE** propose de passer au point suivant concernant les déplacements réalisés ou à venir pour le deuxième semestre 2024. Elle évoque d'abord les rencontres triennales des conservatoires botaniques nationaux qui se sont tenues du 1er au 3 octobre à Ajaccio. Toute l'équipe du conservatoire botanique y a participé (Marc GAYOT, Lilian PROCOPIO, Darlionei ANDREIS, Loïc TELLO Y VAZQUEZ). Ces rencontres permettent de définir les grandes orientations pour l'avenir des conservatoires botaniques et favorisent les échanges sur les enjeux communs.

Elle mentionne que, bien que l'événement se soit très bien déroulé, l'équipe est restée bloquée à Ajaccio en raison de la décision du président de l'exécutif de fermer ports et aéroports, suite au discours de politique général du Premier ministre, qui n'a pas mentionné le mot « Corse ». Cependant, ils ont pu prendre un vol matinal pour Montpellier afin d'assister à la 5e édition des convergences botaniques. Ce colloque a pour vocation de rassembler les botanistes, et le monde de la botanique plus largement, autour de diverses interventions d'experts. Elle fait remarquer que le conservatoire botanique de Martinique, ayant pris le bateau, a été bloqué et a manqué cet événement.

**Madame AMBROISE** souligne également que, cette semaine, l'auditeur envoyé par le ministère de la Transition écologique pour l'agrément du conservatoire s'est rendu sur le terrain avec le CBIG,

aujourd'hui. Ils ont rencontré plusieurs partenaires, une réunion interne avec les équipes de l'agence s'est tenue. Elle espère que le rapport sera positif et précise que le conservatoire botanique devrait passer en commission pour l'agrément en décembre. Une décision est attendue d'ici janvier 2025.

**Madame la Présidente** indique que l'auditeur a rencontré des partenaires et que le rapport sera soumis fin octobre. Si le conservatoire botanique obtient son agrément, cela constituerait un événement historique pour le territoire, premier point. Le deuxième point, cela permettrait d'évoluer en tant que conservatoire botanique national mais également de développer de la formation, car les botanistes sont rares en France. Elle précise que cela ouvrirait également la voie à une dotation ministérielle d'environ 350 000 euros par an pour les activités du conservatoire botanique, donc ils sont dans les starting blocks pour pouvoir réaliser cela.

**Madame la Présidente** remercie la DEAL, elle souligne que la DEAL est un membre fondateur qui contribue à hauteur de 30 000 euros au fonctionnement de l'agence et a soutenu sur des missions le conservatoire botanique à hauteur de plus de 150 000 euros cette année. Elle insiste sur l'importance du soutien de la DEAL pour les projets du conservatoire.

Elle précise que si le conservatoire obtient l'agrément, une décision collégiale devra être prise sur son autonomie, les conservatoires botaniques prenant de manière récurrente le statut d'établissement public de coopération environnementale, similaire à celui de l'agence. La question à laquelle les administrateurs devront répondre sera de savoir si le conservatoire doit prendre son autonomie avec sa dotation ministérielle ou s'il doit rester adossé à l'agence tout en ayant un fonctionnement financier distinct avec le fait que nous pourrions mutualiser les fonctions support, avec le fait que nous avons quand même 40% de compensation de vie chère, qui pèse sur les salaires. Donc, est-ce qu'il ne faut pas plutôt aller vers une version mutualisée entre l'agence et le conservatoire botanique ?

**Madame la Présidente** ajoute que lorsque leur équipe est arrivée aux affaires régionales en 2015, il semble qu'en 2016-2017, la région avait apporté une aide financière au conservatoire botanique, alors sous forme associative, pour l'aider à régler ses dettes. Malgré cela, l'association a dû être mise en liquidation judiciaire. Il n'y avait pas, alors, de portage politique du conservatoire botanique.

Ainsi, le fait que ce conservatoire botanique soit adossé à l'agence lui permettrait de bénéficier d'un portage politique, grâce à son association avec cette structure, qui constitue une émanation de la Région et de l'Office français de la biodiversité. Elle indique que lorsqu'on arrivera à ce point, ce sera à eux de trancher sur la question du portage du conservatoire botanique par rapport à l'agence.

Elle précise également que cela constitue un des points structurants qui jalonnent l'année 2025. Elle invite les administrateurs à poser des questions ou faire des observations.

**Madame DULORMNE** a indiqué qu'elle avait écouté avec attention ce que Madame la Présidente venait d'évoquer. Elle a précisé que c'était c'est une donne un peu nouvelle pour elle. Elle a ajouté qu'à l'époque où elle était directrice du conservatoire botanique, cela n'était pas une option. Elle a souligné que l'idée de faire du conservatoire un établissement à part entière était une piste intéressante. Elle a ajouté qu'il serait nécessaire d'en discuter.

**Madame la Présidente** a indiqué qu'elle souhaitait aborder, une fois que le conservatoire botanique aura évolué, la question de sa localisation. Elle a rappelé qu'actuellement, le conservatoire botanique est hébergé à l'INRAE, en raison de la présence du plus ancien herbier historique des Petites Antilles qui s'y trouve. Elle a précisé que le conservatoire, en collaboration avec l'INRAE, est en train de rénover et de réactualiser cet herbier.

Elle a ajouté que c'est pour cette raison que les botanistes sont basés à l'INRAE, dans tout l'espace. Cependant, cette situation nécessite un certain nombre de préparations, elle a évoqué le projet de construction modulaire sur le site de l'INRAE. Elle a mentionné que Monsieur SCHMIDER sera chargé

de les accompagner dans cette démarche, notamment pour ce qui concerne les aspects financiers du projet.

**Monsieur SCHMIDER** exprime son intérêt pour le projet.

**La Présidente** indique que s'il n'y a pas de question nous passons au point suivant.

### **Rencontres des Présidents d'ARB**

**Madame AMBROISE** annonce le prochain déplacement prévu pour le 21 octobre, lors duquel se tiendra la première rencontre entre les présidents de toutes les agences régionales de la biodiversité (ARB). Elle précise qu'il y a actuellement douze agences sur le territoire, dont deux en outre-mer. Elle souligne l'importance de cette rencontre, qui fait suite à une précédente réunion en décembre dernier avec la présence de l'Office français de la biodiversité (OFB). Cette rencontre vise à permettre aux présidents de se rencontrer afin de discuter des problématiques communes et d'envisager la création d'un réseau solide capable de porter les messages des agences à un niveau de pouvoir plus élevé. La Présidente et la directrice par intérim y seront.

**Madame la Présidente** précise que les ARB sont une structure relativement nouvelle, et qu'il est essentiel de trouver leur place entre l'OFB et les régions de France. Elle rappelle que les ARB sont des émanations des régions et de l'OFB, ce qui nécessite des échanges sur leur organisation.

### **Forum biodiversité et économie**

**Madame AMBROISE** annonce que le prochain déplacement sera effectué par Julien Gérard, chef du service d'animation, sensibilisation et communication, qui représentera l'ARB lors de la 5e édition du Forum de la Biodiversité et de l'Économie, qui se tiendra les 13 et 14 novembre à Paris.

**Madame AMBROISE** souligne que les entreprises constituent un acteur prépondérant sur le territoire. Afin de les accompagner de manière optimale, il est essentiel de participer à ce forum, dans le but de comprendre les modalités de ciblage des acteurs concernés, de rencontrer ceux qui sont déjà engagés, de créer des espaces d'échange et de promouvoir le programme « Entreprises Engagées pour la Nature », qui pour l'instant, est porté au niveau national, mais qui est dans une phase de territorialisation. L'année prochaine, l'ARBIG le portera et fera une animation semblable à celle de « Territoires engagés pour la nature » avec les collectivités.

Il leur a semblé important de s'y rendre afin de mieux comprendre comment ces entreprises prennent en compte la préservation de la biodiversité dans le cadre de leur activité.

### **Salon des maires et de la continuité écologique**

**Madame AMBROISE** évoque ensuite un dernier déplacement, celui du Salon des Maires et de la Continuité Écologique, qui se tiendra conjointement avec le Salon des Maires et des Collectivités Territoriales du 19 au 21 novembre. Ce salon, organisé en partenariat avec l'AMF, les Éco-Maires et l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), Dans une dynamique collective, l'OFB a proposé aux ARB de pouvoir tenir un stand commun pendant les trois jours de salon, avec un planning de présence tournant et diverses animations. Une conférence est également prévue pour présenter les offres de service proposées par les ARB aux collectivités (30aine de minutes). M. Gérard, déjà présent pour le forum sur la biodiversité et l'économie, restera sur place pour ce salon, et Madame Ambroise ainsi que la Présidente seront également présentes. La Présidente y sera aussi en tant que Présidente l'OFB.

**Madame la Présidente** intervient ensuite pour souligner d'autres rendez-vous locaux à venir. Elle mentionne notamment les 5 et 6 novembre, dates du GIFI, une grande conférence sur la biodiversité marine à laquelle l'ARB interviendra. Elle évoque également la participation de l'agence au congrès de l'ACEDOM, le congrès des élus ultramarins, qui se tiendra en Guadeloupe la semaine du 11 novembre, où l'agence a été sollicitée pour animer des activités et intervenir devant près de 400 participants.

Enfin, **Madame la Présidente** ajoute qu'elle a été sollicitée en tant que présidente de l'ARBIG et le Présidente de l'OFB par l'ANEL (Agence Nationale des Élus Littoraux) pour une conférence prévue pour la première semaine de décembre, il y aura un congrès sur le littoral, elle souligne que l'année se termine sur une note chargée.

**Madame AMBROISE** conclut en ajoutant que l'ARB interviendra également lors de la Rencontre Territoriale Antilles-Guyane, qui regroupe les dirigeants des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy à la Guyane. Un atelier de trois heures y est prévu pour démontrer les bénéfices d'une agence régionale de la biodiversité sur ces territoires, notamment pour soutenir la mise en place d'initiatives similaires en Martinique et en Guyane.

#### POINT N°5 : RECAPITULATIFS DES ENGAGEMENTS DEPUIS LE DERNIER CA

**Madame AMBROISE** aborde le dernier point concernant le récapitulatif des engagements pris entre fin août et fin septembre. Elle mentionne la validation du marché 2024N01-03BIS, relatif au transport et à l'hébergement transitoire des participants dans le cadre du projet "La Planète Revisitée", validé lors du CA de juin 2024.

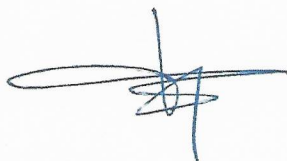
Elle fait également état de deux conventions. La première est un mécénat avec la Fondation EDF d'un montant de 20 000 euros, avec un revenu annuel de 10 000 euros. La seconde est une subvention de l'Office de l'eau, de 20 000 euros, avec 80% des fonds versés en avance jusqu'à la fin de l'année. Elle conclut en invitant à poser des questions.

**Madame la Présidente** intervient pour demander s'il y a des questions diverses. Après avoir attendu quelques instants, elle précise que le prochain Conseil d'administration est prévu pour le 6 décembre. Elle rappelle également la date du 08 novembre, et stipule que toutes les informations nécessaires seront transmises.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 09h43.

Fait à Gourbeyre, le 06 décembre 2024

La Présidente du Conseil d'administration de l'ARB-IG



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

